

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation (ordinaire)  
**Titre :** Quelle stratégie de rénovation et d'entretien des structures dédiées à la petite enfance ?  
**Initiant-e(-s) :** Sarah NEUMANN

---

**La présente interpellation interroge la Municipalité sur les stratégies et mesures prévues pour assurer que l'entretien des infrastructures dédiées à l'accueil de la petite enfance soit conforme aux besoins, et que la continuité de la mission d'accueil de jour soit garantie.**

L'accueil de la petite enfance à Lausanne se déploie dans 17 lieux d'accueil de jour municipaux et 50 institutions subventionnées. Tous ces établissements font partie du Réseau-L, et offrent de ce fait les mêmes prestations aux familles, aux mêmes conditions.

Si l'entretien des bâtiments scolaires est du ressort du Service des écoles et du parascolaire au sein de la Direction Enfance, Jeunesse et Quartiers, il n'y a pas de symétrie en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, dont l'entretien est du ressort du propriétaire.

Or, pour assurer les bonnes conditions d'accueil des enfants et un contexte de travail adéquat pour le personnel, il paraît indispensable que l'entretien de ces structures fasse l'objet d'une planification et d'un suivi. Ceci d'autant plus que lorsque des travaux d'importance sont nécessaires, l'accueil des enfants ne peut pas se poursuivre, et des solutions provisoires doivent être trouvées pour assurer les contrats signés avec les familles.

Comme autorité subventionnante, la Ville doit s'assurer que les lieux sont conformes aux exigences de l'OAJE. Comme prestataire de l'accueil de jour, elle doit être en mesure d'assurer les contrats signés avec les familles. Enfin, comme propriétaire dans certains cas, elle doit louer des bâtiments qui restent conformes et permettent de garantir, dans les meilleures conditions, la mission publique de l'accueil de jour.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Combien d'institutions dédiées à l'accueil de la petite enfance sont-elles installées dans des bâtiments appartenant à la Ville de Lausanne et/ou gérés par le Service des gérances ?

Parmi ces institutions, combien sont des structures municipales, combien sont des institutions subventionnées avec garantie de déficit ?

Comment le Service de la petite enfance dialogue-t-il avec le Service du logement sur la stratégie d'entretien et de rénovation des bâtiments dont il est l'utilisateur ? Une planification conjointe est-elle établie ?

# Conseil communal de Lausanne

---

Pour les institutions locataires de gérances privées, qui est en charge de solliciter les demandes de travaux d'entretien et rénovation nécessaires ?

Quels sont les besoins spécifiques des structures d'accueil de la petite enfance en terme d'entretiens des bâtiments et rénovations ?

Quelles structures seront confrontées dans les cinq prochaines années à des travaux occasionnant un déplacement des groupes d'enfants ?

Un espace a été loué à la Rue de Genève pour accueillir des groupes d'enfants durant certains travaux d'importance ; le nombre de places d'accueil offertes par cet espace est-il en cohérence avec les places d'accueil devant être trouvées pour chacune des structures en travaux ?

A partir de quelle date sera-t-il opérationnel ?

Quelles sont les structures concernées par l'usage de ce lieu, et pour quelle période ?

---

Lausanne, le 18 mai 2022

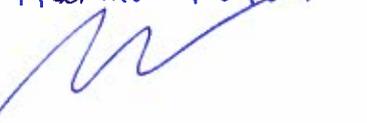
Sarah NEUMANN

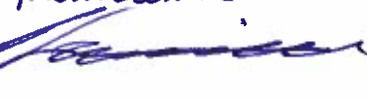


Signataire(s) :

Ilias Panchard  


~~Nathalie Papineau~~  


Nathilde Neffard  


P. Lombrice  


L. Eubert  


Bergu  


T. M.  


Feyel Kileri  




Eric Belter  


S. G. G.  


dupher  
steal  
